

# FLASH SANITAIRE

Communiqué de POLLENIZ

EDITO 

SOMMAIRE 

## L'AMBROISIE, SOURCE D'INSPIRATION

L'Ambroisie n'est pas seulement une plante indésirable. Le saviez-vous ? C'était par exemple une nourriture des Dieux. En effet, selon les anciens Grecs, l'ambroisie était une substance à base de miel servant de nourriture aux dieux et qui leur procurait l'immortalité.

C'est aussi une liqueur obtenue par macération de coriandre, de clous de girofle et d'anis vert dans un mélange de vieille eau-de-vie et de vin blanc vieux.

Mais cela inspire bien d'autres personnes, toujours pour le plaisir des sens. Ainsi, de nombreux restaurants ou pâtisseries ont choisi de s'appeler « L'ambroisie ».

Dans le sud-ouest, l'AOC « Pécharmant » a vu naître la cuvée « L'ambroisie ». Et plus près de chez nous, en Loire-Atlantique, sur le territoire de l'AOC Muscadet Sèvre-et-Maine, un domaine propose en blanc une cuvée « Ambroisie » !

Eh oui, si parfois l'ambroisie nous rend allergique, elle peut aussi, sous d'autres formes, enchanter notre palais... N'est-ce pas une bonne idée que de découvrir et partager, à l'occasion de la fête de Noël, ces divines boissons ? A la condition de les consommer avec modération !

Sans oublier que cette fête de Noël, outre la convivialité, est propice au partage et à l'amitié, ainsi qu'aux échanges qui nous enrichissent.

## BELLE ET HEUREUSE FÊTE DE NOËL



« Il me semble que ce que nous faisons de plus sérieux sur cette terre, c'est d'aimer, le reste ne compte guère. »

Partir avant le jour - Julien Green

- Propos de saison : infestation de l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Pays de la Loire
- Cartographie de l'Ambroisie à feuilles d'armoise
- *Ophraella communa*, le petit insecte qui pourrait valoir de l'or
- Dernière minute
- Actualité réglementaire

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Pays de la Loire



**POLLENIZ**  
RÉSEAU POUR LA SANTÉ DU VÉGÉTAL  
Réseau FREDON-FGDON  
Pays de la Loire

FREDON Pays de la Loire  
9, avenue du Bois l'Abbé—CS 30045  
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Mail : [polleniz@polleniz.fr](mailto:polleniz@polleniz.fr)  
[www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

**La FREDON est reconnue  
Organisme à Vocation Sanitaire  
depuis le 31 mars 2014**

N° 49 — décembre 2018

## Infestation de l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Pays de la Loire

Depuis 2008, date à laquelle le premier foyer d'Ambroisie à feuilles d'armoise était déclaré en Loire-Atlantique, une surveillance de cette espèce végétale a été mise en place.

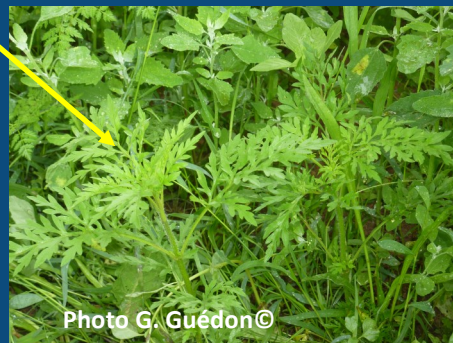
En effet, les pollens de cette plante sont très allergisants, ce qui a conduit à d'importants problèmes de santé publique là où l'espèce est largement répandue.

Dix ans après, et à la veille de la mise en œuvre de plans de lutte coordonnés dans les secteurs où l'Ambroisie à feuilles d'armoise n'est pas maîtrisée, il était important de dresser un état des lieux de l'infestation afin de savoir où il faudra agir prioritairement.

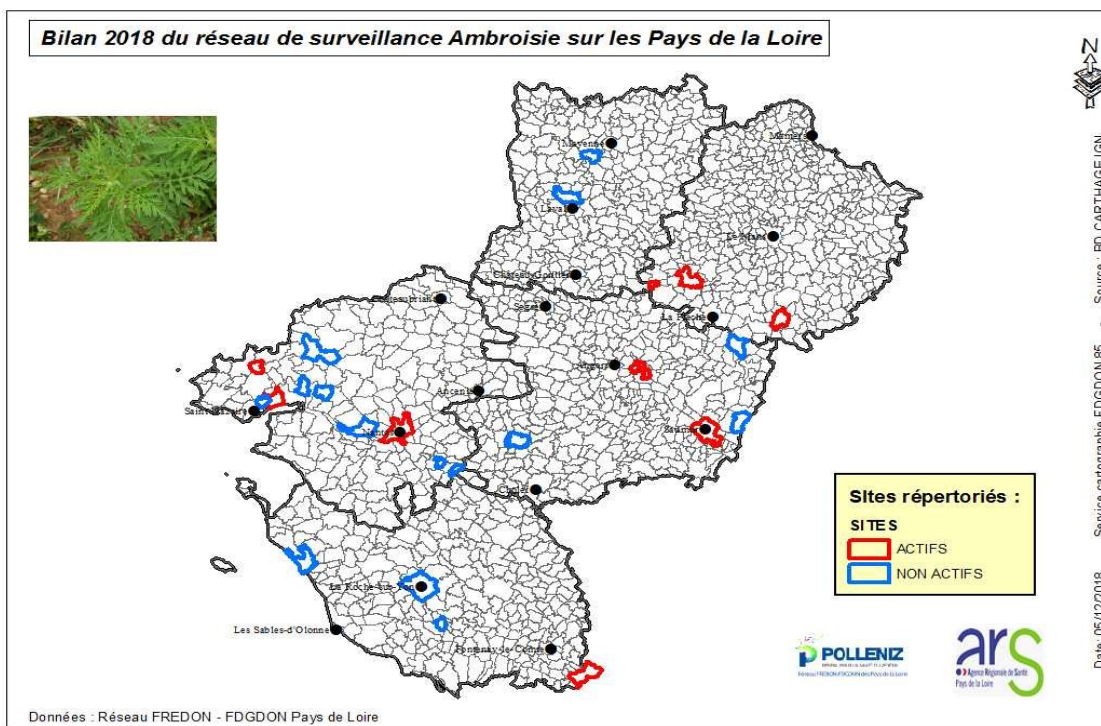
C'est maintenant chose faite. Une cartographie des sites identifiés vient d'être réalisée par notre réseau.

Il n'est sans doute pas exhaustif car beaucoup de monde encore ne connaît pas la plante. Mais il permet de faire le constat suivant :

- L'infestation de la région est réelle mais elle reste faible ;
- 24 sites ont été recensés et ont bénéficié d'un suivi depuis 2008. 15 d'entre eux ont été maîtrisés car de très petite taille ;
- L'ambroisie est installée de façon plus pérenne sur les 9 autres (communes en rouge). C'est là que devront porter nos efforts pour réduire l'infestation et éviter la dispersion des graines.



## Cartographie de l'infestation de l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Pays de la Loire ( données sur la période 2008-2018)



# Ophraella communis, le petit insecte qui pourrait valoir de l'or

Ce sujet a déjà été évoqué dans notre flash sanitaire. Mais il nous tient à cœur de suivre son évolution car il pourrait constituer un moyen de lutte biologique intéressant pour faire face à l'Ambrosie à feuilles d'armoise.

« *Ophraella communis* est un prédateur naturel de l'ambrosie se nourrissant de



ses feuilles et de ses fleurs. Utilisé en Chine comme agent de lutte biologique contre l'ambrosie, il a été introduit accidentellement au Nord de l'Italie il y a quelques années. Des chercheurs ont démontré que sa présence aurait permis la diminution d'environ 80 % la concentration de pollen d'ambrosie dans les zones proches de Milan !

Actuellement, cette petite chrysomèle ne semble pas encore être arrivée en France. Des chercheurs suisses, italiens et français ont imaginé un scénario selon lequel l'insecte serait introduit en ex-région Rhône-Alpes et ils ont tenté d'en estimer les bénéfices économiques.

Pour ce faire, ils extrapolent tout d'abord les effets observés d'*O. communis* sur la concentration de pollen d'ambrosie à Milan sur l'ex-région Rhône-Alpes pour connaître le taux de diminution potentiel de pollen au sein de cette zone. Puis, ils calculent une relation entre le coût sanitaire de l'allergie au pollen d'ambrosie en ex-Rhône-Alpes entre 2008 et 2015 (études publiées par l'Observatoire Régional de la Santé – ORS) et le risque annuel allergie supérieur à 3 (seuil où 100% des personnes sensibles au pollen d'ambrosie ont des symptômes allergiques). En combinant cette relation et la concentration potentielle de pollen d'ambrosie en présence d'*Ophraella*, les chercheurs en ont déduit un nouveau coût sanitaire fictif. »

## Une diminution de la concentration de pollen de 76 %...

« Les résultats montrent que la présence de la chrysomèle en ex-Rhône-Alpes induirait une diminution de la concentration de pollen de 76 %, ce qui ferait diminuer la période de risque annuel d'allergie de 3 à 12 jours, soit environ 50 %, et engendrerait une économie en termes de coût sanitaire allant de 5 à 7 millions d'euros (entre 2008 et 2015, le coût sanitaire calculé par l'ORS est estimé entre 9,7 et 14 millions d'euros).

Néanmoins, les auteurs préviennent qu'il faut que l'insecte puisse faire au moins 3 générations avant que la plante ne fleurisse pour avoir un impact sur son développement et l'émission de pollen. Les conditions climatiques pouvant influencer le taux de ponte et le temps de développement des larves, il existe une certaine incertitude dans cette étude, mais qui reste faible d'après les auteurs. »



## UN IMPACT ACCEPTABLE SUR CULTURES NON CIBLE

« Etant donné que les impacts sur d'autres cultures comme le tournesol ou le topinambour restent acceptables et que son introduction en France est très probable (saisine de l'ANSES en 2017), avec cette étude, les auteurs invitent les autorités publiques à investir dans des études approfondies d'évaluation des risques pour mesurer son aptitude à lutter contre l'ambrosie en Europe. En effet, cet insecte n'est pas répertorié comme un candidat de lutte biologique prioritaire sur notre continent. »

Et pour en savoir plus, n'hésitez pas à regarder la vidéo sur *Ophraella communa*.

Et découvrez des interviews de scientifiques réalisées par l'Observatoire des ambrosies. Vous pouvez voir sa version française en [Cliquant ICI](#).



### Dernière minute !

En Loire-Atlantique, notre équipe Polleniz nous signale des processions de chenilles processionnaires de pin de plus en plus fréquentes.

Faites attention en cas d'intervention car elles sont très urticantes, étant en situation de stress. Consultez le flash sanitaire n°34 de décembre 2017. [Cliquez ICI](#).



### Sources d'information du dossier

- Réseau Polleniz (FREDON-FDGDON Pays de la Loire)
- La lettre de l'observatoire des ambrosies. N°57—Novembre 2018 : 2 p.
- La lettre de l'observatoire des ambrosies. N°54—Août 2018 : 2 p.
- <https://www.scoop.it/t/entomonews/p/4061636751/2016/03/24/suisse-feu-vert-a-un-essai-de-lutte-contre-l-ambrosie-au-tessin>

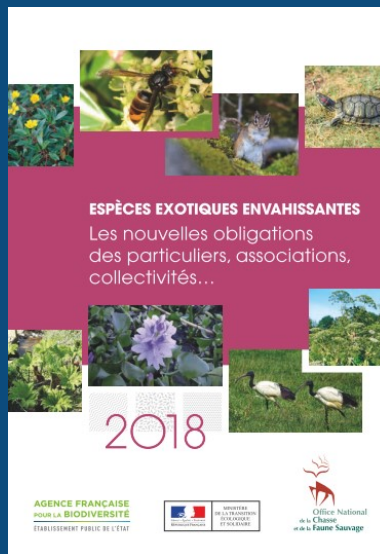


## Actualité réglementaire



### Espèces exotiques envahissantes Les nouvelles obligations des particuliers, associations, collectivités...

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) viennent de publier une brochure présentant les nouvelles obligations des particuliers, associations et collectivités relatives à la mise en œuvre du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes (EEE).



Elle rappelle les textes de loi en vigueur et présente les 26 espèces animales (oiseaux, mammifères, poissons, amphibiens, insectes, crustacés) et les 23 espèces végétales réglementées en métropole.

Vous pouvez télécharger la brochure à partir du lien ci-dessous.

<http://www.gt-ibma.eu/wp-content/uploads/2018/11/afb-mtes->

## Vos correspondants



**POLLENIZ 44** : 02 40 36 83 03  
Contact : Vincent Brochard  
[polleniz44@polleniz.fr](mailto:polleniz44@polleniz.fr)

**POLLENIZ 49** : 02 41 37 12 48  
Contact : Emmanuelle Meunier  
[fdgdon49@orange.fr](mailto:fdgdon49@orange.fr)

**POLLENIZ 53** : 02 43 56 12 40  
Contact : Francine Gastinel  
[polleniz53@polleniz.fr](mailto:polleniz53@polleniz.fr)

**POLLENIZ 72** : 02 43 85 28 65  
Contact : Christine Lejeune  
[polleniz72@polleniz.fr](mailto:polleniz72@polleniz.fr)

**POLLENIZ 85** : 02 51 47 70 61  
Contact : Nicolas Tesson  
[polleniz85@polleniz.fr](mailto:polleniz85@polleniz.fr)

Rédaction : POLLENIZ - 02 41 48 75 70

Rédacteur en chef : Gérald GUEDON

Contributeurs : l'équipe technique du réseau POLLENIZ et les observateurs